

CS.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-015 DU 28 JANVIER 2003

Chargeant Monsieur Amos ELEGBE, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, de l'intérim de Monsieur Kamarou FASSASSI, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, pour compter du 27 janvier 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2003-013 du 28 janvier 2003 chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 janvier 2003.

DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du 27 janvier 2003, Monsieur Amos ELEGBE, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pendant l'absence de Monsieur Kamarou FASSASSI.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 janvier 2003

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent, le Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement chargé de l'intérim,



Bruno AMOUSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MCAT-MMEH 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.